



DECLARATION LIMINAIRE

Comité Social d'Administration

CSA du 19 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social
d'Administration,

Force Ouvrière Justice souhaite aujourd'hui rappeler une réalité que plus personne ne peut ignorer au CP de Fleury-Mérogis : la surpopulation carcérale est devenue une crise permanente.

Au-delà des chiffres, cette situation a désormais des conséquences directes sur le fonctionnement de l'établissement, sur la sécurité et surtout sur les personnels.

Force Ouvrière Justice fait le choix d'un discours clair, responsable et ancré dans le terrain. Notre priorité reste la défense des agents et de leurs conditions de travail.

Chaque semaine, les équipes doivent faire face à une charge de travail toujours plus lourde : multiplication des mouvements, hausse des incidents, tensions accrues entre personnes détenues, surcharge des quartiers et pression constante sur les services.

Les personnels travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles, avec une fatigue physique et psychologique qui s'installe durablement.

À moyens constants, chaque détenu supplémentaire entraîne davantage de fouilles, davantage d'extractions, davantage de

consultations, davantage de tâches administratives et davantage d'interventions.

Cette situation use les agents. Les risques psychosociaux augmentent, les arrêts maladie se multiplient et beaucoup de collègues ont aujourd'hui le sentiment de travailler en permanence sous tension.

Force Ouvrière Justice refuse que cette situation devienne la norme.

Car la surpopulation carcérale ne dégrade pas seulement les conditions de travail : elle fragilise aussi la sécurité de l'établissement. Elle favorise les violences, les trafics, les conflits et réduit les capacités d'action des personnels.

Nous rappelons également qu'il n'est plus possible que l'administration pénitentiaire et ses agents supportent seuls les conséquences des politiques d'incarcération.

Chaque décision de placement en détention a des répercussions immédiates dans les établissements. Lorsque les capacités sont dépassées et que les personnels alertent depuis des mois, il est indispensable que cette réalité soit prise en compte.

Force Ouvrière Justice ne remet pas en cause l'autorité judiciaire, mais rappelle qu'aucune décision ne peut être déconnectée des conséquences qu'elle produit sur le terrain.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur les services administratifs, et notamment le greffe, qui subit lui aussi de plein fouet cette surcharge.

Chaque arrivée supplémentaire signifie davantage d'écrous, de levées d'écrou, de procédures et de gestion administrative. Les personnels du greffe travaillent dans l'urgence permanente, avec une charge de travail qui augmente sans que les moyens suivent réellement.

Force Ouvrière Justice tient aussi à souligner le rôle essentiel de la PEP.

La PEP constitue un maillon central du fonctionnement de l'établissement. Porte d'entrée du CP, elle joue un rôle majeur dans l'accueil, le contrôle, l'identification des situations sensibles et la transmission des informations utiles aux différents services.

Son rôle est indispensable au maintien de la sécurité et à la bonne coordination des prises en charge.

Mais là encore, l'augmentation constante des flux et des sollicitations met les équipes sous pression et complique l'exercice quotidien de leurs missions.

Force Ouvrière Justice rappelle qu'une organisation claire, des effectifs adaptés et des conditions de travail préservées ne sont pas un confort : ce sont des nécessités pour garantir la sécurité des personnels comme celle de l'établissement.

Nous demandons donc une véritable prise de conscience de la situation du CP de Fleury-Mérogis.

Nous demandons des moyens humains supplémentaires, une réflexion sérieuse sur les capacités réelles d'accueil et des réponses concrètes face à une saturation devenue structurelle.

Les personnels ne peuvent plus être la variable d'ajustement d'un système à bout de souffle.

Force Ouvrière Justice continuera à défendre les agents, à porter leur parole et à rappeler que la sécurité des établissements passe avant tout par le respect et la protection de celles et ceux qui les font vivre au quotidien.

Adresse du Bureau local : espace Aréna
07 avenue des Peupliers 91700 Fleury-Mérogis
Mails : mafleury@fojustice.fr
fo.ma-fleury@justice.fr

Tél Externe : 0169723240/41
Tél Interne : 56314 / 56315- Fax : 01 60 15 56 15

 [Slp FO Fleury-Mérogis](https://www.facebook.com/Slp-FO-Fleury-Mérogis)

SLP FO Justice Fleury-Mérogis
Le 18 mai 2026

